

Le Plév'infos

Mairie de Pléven NOUVEAUX HORAIRES

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 14h à 16h30

tél : 02 96 84 46 71 courriel : mairie.pleven@wanadoo.fr site internet : pleven.fr

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 09/02/2023



A L'ORDRE DU JOUR :

- Travaux mairie : présentation du CD et organisation du maintien du service pendant les travaux.
- Agglomération : compétence aux pluviales urbaines, convention entretien station d'épuration, modification intérêt communautaire et ALSH
- Taxe habitation logements vacants
- Enveloppe globale heures complémentaires
- Questions diverses. ■

Editorial par Christian Guilbert

Chers concitoyens,

Lors des différentes rencontres, Café citoyen ou autres, beaucoup de personnes nous ont interrogé sur la fiscalité territoriale. Pour financer le fonctionnement d'une commune, nous avons les moyens suivants :

- Une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat. Cette dotation aide la commune à financer les moyens à rendre le service public. Cette DGF tient compte, en autres, du nombre d'habitants.
- Les impôts : une taxe d'habitation (supprimée par l'Etat il y a maintenant 4 ans et compensée pour l'instant en totalité par ces mêmes services)
- Une CFE (Contribution Financière des Entreprises) basée sur l'activité des entreprises dont le siège social est situé sur la commune.
- Une taxe sur le foncier non-bâti (le calcul de la taxe se fait de la manière suivante : il y a une base, calculée par les services fiscaux de l'Etat qui correspond approximativement à la moyenne des locations qui ont cours sur le territoire. A cette base est appliqué un taux (pourcentage) fixé par la commune. C'est le seul levier qui aujourd'hui reste dépendant de la commune. Pour Pléven, les taux n'ont pas été augmentés depuis plus de vingt ans. Donc, on peut dire que la commune n'augmente pas les impôts. Par contre, les impôts, pour nous citoyens, augmentent bien parce les bases augmentent. Les bases sont liées à l'activité économique, à l'augmentation des loyers et l'inflation et sont donc revues tous les ans par les services fiscaux. La base multipliée par un taux nous donne un produit; la somme des produits constitue l'assiette fiscale.

On constate donc que la commune a, de moins en moins, la main sur sa fiscalité. Nous ne pouvons agir que sur les taux du foncier bâti et non bâti. Mais nous n'avons aucunement l'intention d'augmenter ces taux.

Pour l'instant, nos résultats d'exercice suffisent à financer nos investissements.

Soyons tout de même vigilants à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Autre sujet de préoccupation : les ordures ménagères. Nous constatons depuis fin 2022 de plus en plus de dépôts sauvages. Il est bon de rappeler que ces incivilités sont repréhensibles par la loi et peuvent aller jusqu'à des peines de prison. De plus, pour nettoyer ces dépôts sauvages nous utilisons du temps de travail des agents ainsi que le véhicule. Le tout financé par la collectivité. Nous y trouvons beaucoup de gravats et beaucoup de déchets qui dépendent du tri sélectif et qui devraient se retrouver dans les containers prévus à cet effet.

La compétence des ordures ménagères est une compétence communautaire. Compte tenu de l'augmentation des coûts de traitements (incinération des déchets), du coût de collecte et de la baisse du prix des matières premières (verres, cartons, plastiques, etc.), les budgets explosent. D'une situation où les collectivités gagnaient de l'argent à collecter des déchets, nous sommes arrivés à une situation où elles en perdent.

Ces nouveaux paramètres poussent les services de l'agglomération à revoir complètement sa politique des déchets ainsi que son financement. Mais, pour l'instant les décisions définitives ne sont pas encore actées. Peu importe la tarification choisie, si nous ne voulons pas voir la taxe des ordures ménagères exploser nous devons essayer d'en produire moins et de les trier mieux. Trier ses déchets c'est une action citoyenne qui limite le coût de la collecte et permet aussi de préserver les ressources. L'agglomération devra mettre à la disposition de l'habitant les moyens de pouvoir aller dans ce sens.

Le printemps semble s'installer tranquillement, peut-être plus vite que d'habitude. Prenons le temps de profiter de cette merveilleuse nature qui nous est offerte. Prenez soin de vous. Portez-vous bien !

Christian Guilbert

Bienvenue à l'école !

Depuis quelques années, les effectifs de l'école sont variables du fait du rythme de vie et de travail des familles, des pratiques éducatives qui évoluent.

Il est essentiel pour la commune de maintenir la dynamique apportée par l'école. C'est un vrai défi de répondre à ses nouveaux besoins :

- avec l'augmentation du nombre d'enfants à la garderie, nous avons jusqu'à 3 personnes encadrantes : Chantal, Jeanne et Océane en service civique.
- nous continuons à équiper les classes pour accompagner les nouvelles pédagogies et les outils technologiques nécessaires. Par exemple, nous venons de recevoir des masques de piscine pour les apprentis-nageurs (enseignement obligatoire).
- Dominique et Adrien viennent de démarrer des travaux à la cantine. Le projet consiste à isoler le bâtiment, créer un espace de conditionnement des produits, un vestiaire adulte et un préau pour accueillir les enfants.



Nous continuons à répondre à la loi Egalim en élaborant des produits locaux et de qualité à la cantine et à la garderie. Cela nécessite plus d'intendance pour coordonner les achats. En étant sur 2 sites, cela implique des coûts importants.

Bonne nouvelle !

En janvier, nous avons reçu l'inspecteur qui étudiait la carte scolaire. Au vu de l'implication de tous (parents d'élèves, personnel et élus) et des projets pédagogiques des écoles, la 4^{ème} classe est maintenue !

Nous avons aussi constaté une moyenne de 7 naissances depuis 10 ans entre Pléven et Landébia. Nous sommes positifs pour l'avenir !

Le bâtiment scolaire de Landébia est en pleine réorganisation. ■

Plev'Envie

Le 15 Décembre 2022, les aînés se sont réunis autour d'un repas en salle des Fêtes. Ce moment de rencontre, offert par le CCAS, a réjoui les participants.

Les écoliers étaient conviés au goûter. Malheureusement, trop d'enfants étaient souffrants. Qu'à cela ne tienne, le CCAS s'est déplacé à l'école pour offrir chouquettes, mandarines et chocolats.

27 repas ont également été distribués aux personnes souffrantes ou à mobilité réduite.



Bravo au Marque page qui a organisé la soirée de Saint Sylvestre. L'ambiance était au rendez-vous. Saveurs et gourmandises ont réveillé nos papilles.

Le 22 Janvier 2023, un atelier de cartonnage a complété l'après-midi ludique du Marque page. Expérience à renouveler.

Le Club de l'Arguenon a réuni ses membres autour d'une galette des Rois le 05 Janvier 2023.

Le 04 Février 2023, le TDZ a cuisiné une tartiflette. Les parts étaient à retirer en salle des Fêtes.

L'assemblée générale de la pêche a eu lieu a Pléven le 12 février. Mr Lebranchu, Président de la fédération, prévoit de continuer l'accompagnement des projets comme la Nauvinais.

Cette année, la mairie construira un préau et des toilettes.

Pour mémoire l'année dernière, l'investissement de la pêche était de 17.000 € et autant pour la commune sur les voies et l'accès.



Evénements à venir

Le 05 Mars 2023 Plév'envie reçoit «le P'tit théâtre» de Bourseul qui interprétera une comédie de Viviane Tardivel «Et surtout pour le pire».
Début de la représentation à 14H30 en salle des Fêtes.

**Prix de l'entrée 6 €
(gratuit pour les moins de 12 ans).**

**Vous pouvez réserver vos places au
06.63.54.22.58**



CAFE CITOYEN

11 mars à 10 h rendez-vous au bar de l'épicerie pour un café citoyen : un temps d'échange sur les projets de la commune et les besoins que les habitants peuvent faire remonter.



Couscous réalisé par Jean-Marc le 11/03 sur place, dans la salle des fêtes—places limitées—réservation au 06.82.69.35.38

Spectacle le 17 mars à 20h30
cinéma-théâtre « PETITES ALCHIMIES 1 » Compagnie
le Combat ordinaire
Info/réservations : 07.89.59.09.08
-collectifdz@gmail.com(voir l'affiche ci-jointe) - g
ratuit—30 min suivi d'un échange avec les artistes.



19 mars à 11 h > rendez-vous au monument aux
morts pour une commémoration.

01 et 02 avril > théâtre par la troupe « Les fous à lié » le samedi à 20 h
et le dimanche à 15 h à Landébia

Benne à ferrailles disponible du 15 au 28/04 derrière la supérette de
Pleven (contacter Benjamin au 06.82.43.58.65)

Rando gustative le 07 mai à Pléven



Kermesse le 25 juin à
Pléven



Concours de palets chez Sam le 20 juillet à
Landébia (participation de l'APE par la gestion
d'une structure gonflable.)

Au regard de l'augmentation du prix du sac de terreau
(terreau professionnel enrichi d'engrais biologique d'une contenance de 70 litres)



au prix coûtant de 16€, on se demandait si on
pouvait vous le proposer quand même à ce
prix !!!!

Mais si, cependant, vous êtes tout de même
intéressés, vous pouvez passer commande
au N° 06.22.60.59.99
avant le 01 mars prochain. ■

Un GEIQ, qu'est-ce que c'est ?

Un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification !

Le GEIQ 22 Multi Secteurs propose des postes en alternance à des candidats qui souhaitent se qualifier vers un métier, en s'appuyant sur un accueil de qualité au sein des entreprises adhérentes. L'objectif est, qu'au terme de ce parcours, le salarié soit embauché directement et durablement par l'entreprise dans laquelle il a réalisé son alternance.

« Nous analysons les besoins en recrutement des entreprises adhérentes, nous recherchons des candidats motivés mais n'ayant pas les compétences attendues pour le poste et nous leur proposons un parcours de formation en alternance. » indique la directrice, Christine Leprévost : jeunes sans qualifications, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux... *« Nous parions sur leur potentiel et les accompagnons jusqu'à l'obtention d'une qualification et d'un emploi durable. »*

Le GEIQ propose un accompagnement professionnel et engagé : relation avec le tuteur d'entreprise, intégration, suivi et adaptation de la formation, acquisition de connaissances et de compétences, suivi personnel individualisé durant tout le parcours...

A ce jour, 28 salariés sont accompagnés en parcours d'alternance.

Nous vous invitons à profiter de cet outil transitoire unique qui permet de suivre une formation qualifiante en étant rémunéré, dans divers secteurs d'activités : bâtiment, travaux publics, agroalimentaire, industries et services...

Alexia, Christine, Jessica et Tiffany sont à votre disposition pour échanger autour de votre projet.

GEIQ 22 Multi Secteurs, 47 rue du Docteur Rahuel, 22000 Saint Briec.
02 96 77 33 24. contact@geiq22.fr ou www.geiq22.fr

[Et pour aller plus loin : www.lesgeiq.fr](http://www.lesgeiq.fr)



Offres d'emploi en alternance dans le 22

Se former en vue d'un emploi durable

SE FORMER AU POSTE DE :

10 Opérateurs-trices 2ème transformation des viandes.....	Lamballe
2 Monteurs-teuses réseaux aériens et souterrains.....	Lannion
10 Conducteurs-trices de ligne.....	Yffiniac
1 Conducteur-trice d'engins / Poseur-seuse d'enrobé.....	Ploufragan
1 Maçon-ne en Voirie et Réseaux Divers.....	Yffiniac
1 Canalisateur-trice.....	Plélo
1 Canalisateur-trice.....	Yffiniac
1 Coffreur-euse bancheur-euse.....	Loudéac
1 Coffreur-euse bancheur-euse.....	Louargat
1 Coffreur-euse bancheur-euse.....	Saint-Brieuc
1 Maçon-ne en Voirie et Réseaux Divers.....	Ploufragan
1 Etancheur-euse bardeur-euse.....	Quessoy
2 Canalisateurs-trices réseaux.....	Lannion

Pour accéder à toutes nos offres en alternance : www.geiq22.fr

Merci de nous adresser votre CV à : contact@geiq22.fr

Vous pouvez également nous contacter au 02.96.77.33.26

Compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2022

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Marie LECOULIER, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN, Christian EON.

Secrétaire de séance : Gladys GARETTE

2022-40 EAUX PLUVIALES

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE le diagnostic dans le cadre de l'étude du transfert de compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

2022-41 LOTISSEMENT DU CLOS FOURNIER

Le terrain a été borné pour permettre l'avancement du projet dans le but de déposer le permis de lotir. Un relevé topographique a aussi été réalisé pour le terrain jouxtant le presbytère.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de continuer les négociations avec NEOTOA pour la construction de logements pour séniors sur un lot du lotissement du clos fournier sur lequel plusieurs logements pourraient être construits, et continuer la réflexion concernant le terrain du presbytère. relatives à ces dossiers.

Dans le cadre de la révision du SCOT les zones 2Aur environ 3 hectares seront conservés

2022-42 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE DINAN AGGLOMERATION : ISOLATION CANTINE

Dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie, la commission travaux travaille sur le dossier d'isolation et de restructuration de la cantine. Une grande partie des travaux pourront être réalisés en régie dès que le financement sera accordé.

Le plan de financement proposé est le suivant

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Isolation bardage extérieur	12 733.63 €	Dinan agglomération fonds de concours	11 351.63 €
Agrandissement et réaménagement local	5 815.26 €	Autofinancement	11 351.63 €
Dalle isolante sol	4 154.37 €		
TOTAL	22 703.26 €	TOTAL	22 703.26 €

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le projet présenté ci-dessus, **DECIDE** de réaliser les travaux, **VALIDE** le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus, **SOLLICITE** une aide au titre du fonds de concours de Dinan Agglomération.

2022-43 RAPPORT PRIX ET QUALITE SERVICE PUBLIC EAU 2021 : SYNDICAT DES FREMUR

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

2022-44 AVANCEMENT DE GRADE

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour saisir le Comité Technique, **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

1 poste de secrétaire de mairie, temps complet

1 poste d'agent de maîtrise, temps complet.

1 poste d'adjoint technique principal 1^{ème} classe, temps complet

*2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, temps non complet (23/35^{ème})
et (27/35^{ème})*

2 postes d'adjoint technique, 1 temps complet et un temps non complet (27/35^{ème})

2022-45 HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu,

de la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de modifier les horaires d'éclairage public comme indiqué ci-après à **partir du 1^{er} décembre 2022.**

Sur la commune de PLEVEN (en agglomération, et sur les villages de St Symphorien, le Ples-six, le Pildo) l'éclairage public sera allumé :

LE MATIN : allumage à 6H45 et éteint en fonction du lever du jour.

LE SOIR : allumage en fonction du coucher du soleil et éteint à 20H30. ■

Compte-rendu du 20 décembre 2022

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE (procuration de Cédric LEMONNIER), Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Xavier MONSCH, Jacqy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Marie LECOULPIER, Cédric LEMONNIER, Gladys GARETTE

Secrétaire de séance : Estelle HERVE GUILLEMOT

2022-46 BONS D'ACHAT « FIN D'ANNEE » POUR AGENTS COMMUNAUX

En janvier 2022 une délibération accordant un bon d'achat « cado chèque » d'une valeur de 100 euros par agent avait été validée.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de conserver les dispositions de la délibération 2022-04.

2022-47 CLOS FOURNIER DEPLACEMENT LIGNE HAUTE TENSION

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de poursuivre l'étude de déplacement de la ligne à haute tension. Le montant prévisionnel pour ce déplacement (en souterrain) à charge de la commune et en fonction de l'esquisse transmise, est de 16 500 euros HT (50% du montant des travaux est pris en charge).

Il **VALIDE** le projet d'aménagement mais souhaite une réunion le 17 janvier pour poursuivre la réflexion sur les résidences séniors.

2022-48 MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE FINANCEMENTS

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le plan de financement, ainsi établi :

PLAN DE FINANCEMENT

	DEPENSES HORS TAXES	RECETTES HORS TAXES
TRAVAUX	420 000.00 €	
Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôles	40 000.00 €	
DETR		126 000.00 €
Région		25 000.00 €
Département contrats de territoires		72 000.00 €
Fonds de concours		12 000.00 €
Enveloppe parlementaire		12 000.00 €
AUTOFINANCEMENT		33 000.00 €
EMPRUNT		180 000.00 €
TOTAL	460 000.00 €	460 000.00 €

SOLLICITE les financements suivants en demandant à Monsieur le Maire d'inscrire ce projet :
au programme 2023 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
au titre du contrat de territoire 2022-2027,
au titre de programme 2023 de la région, suivant les thématiques retenues non connues à ce jour,
au titre du fonds de concours pour 12 000 euros de façon à conserver du financement pour d'autres projets pendant les 3 années à venir,
au titre de l'enveloppe parlementaire.

2022-49 MAIRIE : CHOIX BUREAUX DE CONTROLES

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de suivre l'avis du cabinet d'architecte et de retenir :

VERITAS pour le SPS pour un montant de 3400 euros HT
SOCOTEC pour le CTC pour un montant de 5 900 euros HT.

2022-50 ECLAIRAGE PUBLIC ABRIS BUS ST SYMPHORIEN

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le projet d'éclairage public abris bus st symphorien présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant de 1231.20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maitrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation d'un montant de **741 €**.

2022-51 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 22

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2023,

DECIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

DECIDE DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.**

2022-52 FERMAGES 2022

Cette année, l'indice est de 110.20.

Michel EON a cessé son activité et l'exploitation a été reprise par le GAEC du Clos Margot, il propose que la parcelle communale ZI 9 soit louée au GAEC du Clos Margot sur la base du bail actuel soit 33.03 pour les fermages 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, FIXE les fermages suivants pour 2022 :

NOMS	PARCELLES	FER-MAGE D'APRES BAIL	INDICE 2022	FERMAGE 2022
LEBELEGUY MAXIME	ZH n° 186	271.53	110.26	299.39
EARL DE L'HOSTIER	ZA n° 78	103.24	110.26	113.83
AUREGAN-MEGRET	ZI n° 178 ET 179	185.83	110.26	204.90
JOUFFE FREDERIC	ZH n° 11 et 13	118.44	110.26	130.59
EON MICHEL	ZI n° 9	33.03	110.26	36.42
BAUCHE BENJAMIN	ZH n° 1	157.04	110.26	173.15

958.28

2022-53 CONTRAT FOURRIERE ANIMALE SACPA 2023

Le contrat avec la fourrière animale s'élève a un montant de 744.51 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine : la demande d'attribution du fonds de concours a été accordée pour 11.000 euros.

Budget 2023 : décision à prendre pour les énergies renouvelables (salle des fêtes), terrains de tennis, aménagement zone de loisirs, ventilation supérette, voirie définitive lavoir. Il reste 60 000 euros de fonds de concours, si on n'en utilise pas pour la mairie.

Réunion le 9 janvier à Landébia pour la centrale photovoltaïque.

Résidence d'artistes : mise à dispo d'une salle, proposition pédagogique école, concert public à la belle saison. ■



Photo des nouveaux habitants, prise lors de la cérémonie des vœux

Janvier 2023

ETAT CIVIL

Naissances :

- *MONSCH Sofia Lucie Marie née le 15/12/2022 à Saint-Malo, fille de MONSCH Xavier et HENRY Juliette, domiciliés 32 La Heussaie.*



Tous nos vœux de bonheur aux parents et à leur enfant !

PERMANENCE CCAS

Une permanence CCAS se tient toujours à la mairie le mercredi de 14H à 16H.
La mairie se tient également disponible pour toutes questions ■